

Le 28 Décembre 2017

# REGIMES D'IMPORTATION

## PÂTES NON CUITES POUR LA BOULANGERIE

### A SINGAPOUR

La réglementation sur les pâtes non cuites pour la boulangerie à SINGAPOUR présente des particularités pour les formalités tant à l'exportation qu'à l'importation. Celles-ci vous sont exposées synthétiquement dans cette fiche pour vous aider.

Pour ce qui concerne les points liés à la réglementation sur la composition et l'étiquetage, vous devez vous reporter à la fiche traitant spécifiquement de ces aspects.

Vous pouvez également contacter nos services pour tous compléments d'informations ou précisions supplémentaires

Votre Contact :  
Vanessa QUERE (vquere@ania.net)



#### **AVERTISSEMENT**

**Les informations communiquées sont validées à la date d'édition. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation.**

**Vous devrez dans tous les cas les faire vérifier par l'importateur tant sur la composition que sur l'étiquetage pour éviter tous risques de mauvaise interprétation.**

Le 28 Décembre 2017

## **SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b><u>INFORMATIONS IMPORTANTES</u></b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b><u>LES PRODUITS CONCERNES</u></b>	<b>5</b>
2.1	DEFINITION DES PRODUITS	5
<b>3</b>	<b><u>DEMARCHES PREALABLES</u></b>	<b>8</b>
3.1	ENREGISTREMENT PREALABLE DE L'IMPORTATEUR	8
<b>4</b>	<b><u>FORMALITES GENERALES POUR L'EXPORTATEUR</u></b>	<b>9</b>
4.1	FACTURE COMMERCIALE	9
4.2	CERTIFICAT D'ORIGINE	9
4.3	LISTE DE COLISAGE	10
4.4	DOCUMENTS DE TRANSPORT	10
4.5	MANIFESTE	10
4.6	ASSURANCE TRANSPORT	10
4.7	TRAITEMENT DES EMBALLAGES BOIS	11
<b>5</b>	<b><u>FORMALITES SPECIFIQUES POUR L'EXPORTATEUR</u></b>	<b>12</b>
5.1	CERTIFICAT D'ANALYSE	12
5.2	CERTIFICAT SANITAIRE	12
<b>6</b>	<b><u>FORMALITES SPECIFIQUES POUR L'IMPORTATEUR</u></b>	<b>13</b>
6.1	LICENCE D'IMPORTATION POUR PRODUITS A BASE DE VIANDES	13
6.2	LICENCE D'UTILISATION D'AGENTS EDULCORANTS ARTIFICIELS	13
6.1	SINGAPORE INWARD DECLARATION/IMPORT PERMIT	14
<b>7</b>	<b><u>DROITS ET TAXES APPLICABLES DANS LE PAYS</u></b>	<b>15</b>
<b>8</b>	<b><u>LES ORGANISMES ET CONTACTS UTILES</u></b>	<b>16</b>

Le 28 Décembre 2017

## 1 INFORMATIONS IMPORTANTES

### ENREGISTREMENT DES ÉTABLISSEMENTS – LICENCES D'IMPORTATION

#### LICENCEONE

**Sont concernés : vos importateurs : pour l'obtention des licences d'importation, l'enregistrement des entrepôts de stockage de produits alimentaires, etc...**

Depuis le 5 juillet est mise en place la procédure SingPass 2FA (Second Factor Authentication). C'est une procédure obligatoire pour connexion sur LicenceOne pour toutes les sociétés singapouriennes. Votre importateur est vraisemblablement déjà informé. Lui signaler toutefois, pour éviter tout retard dans les démarches

**Depuis 01 Août 2016**, l'AVA (Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore) n'effectuera plus aucune communication via la douane singapourienne par fax. Tout sera effectué par courriel.

L'AVA a édité une note qui rappelle la [procédure initiale d'enregistrement](#) et la [procédure de mise à jour](#).

Source : AVA

#### CERTIFICATION HALAL

Il est à noter que plus de 14% de la population est musulmane et consomme des produits Halal.

A Singapour c'est le « [Majlis Ugama Islam Singapore](#) » (MUIS) qui certifie HALAL les produits fabriqués localement.

Attention : les produits exportés vers le Singapour en vue d'une deuxième modification ou qui vont subir une opération d'emballage sur place doivent être re-certifiés HALAL par le (MUIS). Cette procédure doit être faite par le fabricant ou l'importateur local.

Voici les produits qui peuvent être soumis à la certification HALAL :

- Tout produit contenant de la gélatine.
- Les viandes : doivent être issus d'animaux abattus par un abattoir halal
- Les émulsifiants, la glycérine, les acides aminés et les colorants sont acceptés s'ils sont d'origine végétale ou issus d'animaux abattus par un abattoir Halal.
- Pour les fromages, les ingrédients laitiers doivent être issus de traitements qui utilisent des enzymes microbiens ou d'enzymes d'abattus selon le rituel halal.
- Pour le lactosérum des enzymes HALAL doivent être utilisées.



Le 28 Décembre 2017

Le porc ainsi que les produits dérivés sont interdits. La gélatine de porc n'est donc pas permise et ne peut pas être certifiée HALAL.

Pour visualiser la liste des organismes certificateurs en France, [cliquer ici](#)

Le 28 Décembre 2017

## 2 LES PRODUITS CONCERNES

### 2.1 Définition des produits

Le tarif de Singapour est différent du nôtre, mais comme Singapour adhère à la convention du Système Harmonisé, les 6 premiers chiffres de nos nomenclatures sont communs. Vous trouverez ci-dessous dans le détail le tarif douanier de Singapour :

**1901.20** : *Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905*

#### 19.01 Section IV

Heading	Subheading	Description	Unit of Quantity	Customs Duty Full	Customs Duty Pref	Excise Duty
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
<b>19.01</b>		<b>Malt extract; food preparations of flour, groats, meal, starch or malt extract, not containing cocoa or containing less than 40 % by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included; food preparations of goods of headings 04.01 to 04.04, not containing cocoa or containing less than 5 % by weight of cocoa calculated on a totally defatted basis, not elsewhere specified or included.</b>				
	1901.20	- Mixes and doughs for the preparation of bakers' wares of heading 19.05:				
	1901.20.10	-- Of flour, groats, meal, starch or malt extract, not containing cocoa	KGM			
	1901.20.20	-- Of flour, groats, meal, starch or malt extract, containing cocoa	KGM			
	1901.20.30	-- Other, not containing cocoa	KGM			
	1901.20.40	-- Other, containing cocoa	KGM			

**1902** : *Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé*

#### 1902.19.90

Heading	Subheading	Description	Unit of Quantity	Customs Duty Full	Customs Duty Pref	Excise Duty
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
<b>19.02</b>		<b>Pasta, whether or not cooked or stuffed (with meat or other substances) or otherwise prepared, such as spaghetti, macaroni, noodles, lasagne, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, whether or not prepared.</b>				
		- Uncooked pasta, not stuffed or otherwise prepared				
	1902.11.00	-- Containing eggs	KGM			
	1902.19	-- Other:				
	1902.19.20	--- Rice vermicelli (bee hoon)	KGM			
	1902.19.30	--- Transparent vermicelli	KGM			
	1902.19.40	--- Noodles	KGM			
	1902.19.90	--- Other	KGM			

Le 28 Décembre 2017

**1905** : Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires

**1905.90.30**

**1905.90.60**

**1905.90.90**

Heading	Subheading	Description	Unit of Quantity	Customs Duty		Excise Duty
(1)	(2)	(3)	(4)	Full (5)	Pref (6)	(7)
19.05		<b>Bread, pastry, cakes, biscuits and other bakers' wares, whether or not containing cocoa; communion wafers, empty cachets of a kind suitable for pharmaceutical use, sealing wafers, rice paper and similar products.</b>				
	1905.90.30	-- Cakes	KGM			
	1905.90.60	-- Empty cachets and similar products of a kind suitable for pharmaceutical use	KGM			
	1905.90.90	-- Other	KGM			
	1905.90.70	-- Communion wafers, sealing wafers, rice paper and similar products	KGM			
	1905.90.80	-- Other crisp savoury food products	KGM			

Source : [Douane Singapour](#)

De plus, le [Sales of Food Act 2017](#) (en anglais), donne des définitions précises sur les règles à suivre en matière de sécurité alimentaire.

La partie 4 est dédiée à la farine, la boulangerie et les produits céréaliers

- Les farines :
  - Farine et farine de blé
  - Blé entier, Farine de blé complet
  - Grain entier
  - Farine de « vital gluten »
  - Farine de « Self-raising »
  - Farine hyper protéinée
  - Farine de maïs
  - Farine de riz
  - Farine de tapioca.

Ces définitions sont consultables sur les pages 49 à 52.

- Les produits de boulangerie
  - Pain
  - Pain complet
  - Pain aux fruits
  - Pain de seigle
  - Pain au lait

Ces définitions sont consultables sur les pages 52 à 53

Le 28 Décembre 2017

- Les pâtisseries

La définition est consultable page 54

- Les pâtes

- Pâtes (pasta)
- Pâtes (Noodles)
- Pâtes de riz

Les définitions sont consultables sur les pages 54 à 55

Le 28 Décembre 2017

### 3 DEMARCHES PREALABLES

#### 3.1 Enregistrement préalable de l'importateur

Requis uniquement pour les nomenclatures suivantes :

- 1901.10.10, 1901.10.20, 1901.10.30, 1901.10.99, 1901.20.10, 1901.20.20, 1901.20.30, 1901.20.40, 1901.90.19, 1901.90.20, 1901.90.31, 1901.90.32, 1901.90.39, 1901.90.41, 1901.90.49, 1901.90.99
- 1902.11, 1902.19.20, 1902.19.30, 1902.19.40, 1902.19.90, 1902.20.30, 1902.20.90, 1902.30.20, 1902.30.30, 1902.30.40, 1902.30.90, 1902.40
- 1905.10, 1905.20, 1905.31.10, 1905.31.20, 1905.32, 1905.40.10, 1905.40.90, 1905.90.10, 1905.90.20, 1905.90.30, 1905.90.40, 1905.90.50, 1905.90.70, 1905.90.80, 1905.90.90

Ce document, requis pour le dédouanement et l'accès au marché, atteste que l'importateur de produits carnés est enregistré auprès de Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore (AVA)

L'enregistrement est à faire par l'importateur auprès de: Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore (AVA), Food and Veterinary Administration, Food Control Division, 52 Jurong Gateway Road 14-01, SG-608550, phone number: +56 68052992, fax number: +56 63341831.

Le formulaire est à compléter en anglais et à soumettre en ligne par le [service LicenceOne](#) (site e-licensing de l'AVA).

Le délai de traitement est approximativement de 1 jour ouvré.

Il est important de noter que l'enregistrement à Singapour génère un coût qui peut varier en fonction des produits.

Vous aurez le détail [ici](#).

La validité est d'une durée de 1 an

De plus certains produits nécessitent que l'établissement étranger soit enregistré auprès des autorités locales. Pour plus d'information, [cliquer ici](#) voir section Approval of Imported Food Sources.

Vous trouverez un guide étape par étape pour votre enregistrement, [en cliquant ici](#)

De plus certains produits nécessitent que l'établissement étranger soit enregistré auprès des autorités locales. Pour plus d'information, [cliquer ici](#) (voir section Approval of Imported Food Sources).



Le 28 Décembre 2017

## 4 FORMALITES GENERALES POUR L'EXPORTATEUR

### 4.1 Facture commerciale

Elle symbolise l'ensemble des détails de la transaction.

Elle est requise pour le dédouanement.

Elle doit être préparée en anglais et présentée en 3 exemplaires et si possible une copie sera à envoyer soit en version papier, soit en version électronique à AVA (Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore) par Tradenet.

Mentions minimum :

- Nom et adresse du vendeur
  - Nom et adresse du destinataire
  - Nom et adresse de l'acheteur, s'il est différent du destinataire
  - Lieu et date d'établissement de la facture
  - Numéro de facture
  - Pays d'origine
  - Informations relatives au transport
  - Conditions de livraison et de paiement
  - Numéros et marques, nombre et type de colis
  - Description exacte des produits
  - Quantité de marchandises
  - Prix unitaire et total
  - Remise et rabais (si appliqués)
- Il est recommandé d'indiquer le **numéro tarif douanier selon la nomenclature du système harmonisé**

Vous aurez un modèle [ici](#). (en anglais)

### 4.2 Certificat d'origine

Il n'est pas obligatoire mais peut être exigé par l'importateur.

Les formulaires de certificat d'origine sont diffusés par les imprimeries spécialisées ainsi que par les chambres de commerce et d'industrie. La CCI Paris Ile-de-France ainsi que de nombreuses CCI de province propose des certificats dématérialisés : <https://www.formalites-export.com>.

Vous aurez un exemple en [cliquant ici](#). (en anglais)

Le 28 Décembre 2017

### 4.3 Liste de colisage

Elle doit être rédigée en anglais et être présentée en un exemplaire et si demandé en 1un exemplaire ou par voie électronique via TradeNet à l'AVA (Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore).

Soyez très précis sur la description de votre expédition car, en cas d'avarie, la notion de «colis» peut varier. Les conventions transport peuvent considérer qu'un colis peut être égal à 1 conteneur, ou à 1 palette ou encore à 1 carton, selon la description faite sur la liste de colisage. Par conséquent, il est préférable de bien mettre 1 conteneur comprenant XXX palettes contenant elles-mêmes XXX cartons de XXXX produits.

Vous aurez un exemple [en cliquant ici](#). (en anglais)

### 4.4 Documents de transport

- Air Waybill / LTA : pour le transport aérien
- Bill of Lading / connaissance : pour le transport maritime

### 4.5 Manifeste

Ce document permet d'avertir les autorités de l'arrivée du bateau ou de l'avion et résume les marchandises chargées à l'intérieur. Il est obligatoire et ne dépend pas spécifiquement de l'arrivée.

Requis pour la surveillance douanière et portuaire. Le document est également une condition préalable pour le Singapour Inward Permis Déclaration / Importer.

Le document est à présenter par le transitaire ou son agent à l'officier responsable à l'aéroport d'entrée en cas de transport aérien, ou aux autorités maritimes et portuaires de Singapour (MPA) One Stop Document Centre (OSDC), 01-26Tanjong Pager Complex, 7A Keppel Road, SG-089054, phone number: +65 63252374, fax number: +65 63252376 en cas de transport maritime.

Le manifeste doit être soumis en 2 copies papier. En cas de transport maritime, il peut aussi être soumis électroniquement par le système e-commerce Marinet. Les soumissions électroniques requièrent un enregistrement sur Marinet.

Le manifeste est à soumettre dans les 24 heures à partir du délai d'arrivée.

Vous aurez un exemple [en cliquant ici](#). (en anglais)

### 4.6 Assurance transport

Il n'y a pas d'obligation d'assurance locale c'est-à-dire d'obligation d'assurer les marchandises à Singapour mais cela est recommandé. Le [certificat d'assurance](#) peut être demandé lors du dédouanement.

Le 28 Décembre 2017

#### **4.6.1 Traitement des emballages**

Il est recommandé de traiter les emballages en bois à destination de Singapour selon la norme [NIMP 15](#) (pas de modification depuis le 10/05/2016).

Le 28 Décembre 2017

## 5 FORMALITES SPECIFIQUES POUR L'EXPORTATEUR

### 5.1 Certificat d'analyse

Requis pour les nomenclatures suivantes :

- 1901.10.10, 1901.10.20, 1901.10.30, 1901.10.99, 1901.20.10, 1901.20.20, 1901.20.30, 1901.20.40, 1901.90.19, 1901.90.20, 1901.90.31, 1901.90.32, 1901.90.39, 1901.90.41, 1901.90.49, 1901.90.99, 1902.11,
- 1902.11, 1902.19.20, 1902.19.30, 1902.19.40, 1902.19.90, 1902.20.30, 1902.20.90, 1902.30.20, 1902.30.30, 1902.30.40, 1902.30.90, 1902.40,
- 1905.10, 1905.20, 1905.31.10, 1905.31.20, 1905.32, 1905.40.10, 1905.40.90, 1905.90.10, 1905.90.20, 1905.90.30, 1905.90.40, 1905.90.50, 1905.90.70, 1905.90.80, 1905.90.90

Ce document certifie que les tests microbiologiques et physiques/chimiques ont bien été réalisés par un laboratoire approprié dans le pays d'origine.

Requis pour le dédouanement.

Les autorités de Singapour acceptent les certificats établis par un laboratoire approprié et dûment accrédité dans le pays d'origine si toutes les informations pertinentes sont fournies.

Le certificat est à préparer en anglais.

Pas de forme spécifique.

Vous aurez le détail complet ainsi qu'un modèle en [cliquant ici](#) (en anglais).

### 5.2 Certificat sanitaire

Il est demandé pour les produits contenant des ovoproduits de préparer un certificat [SGOENOV03](#).

Il est demandé pour les produits contenant de la viande de préparer le ou les certificats suivants :

- Pour les produits à base de viande en conserve, le [SGPVCSDEC1516](#) (en français),
- Pour les produits à base de viande de porc (salaisons crues) le [certificat SGPVCMAR04](#) (en français),
- Pour les produits à base de viandes de volailles traités thermiquement, le [certificat SGPVHMAR06](#) (en français),
- Pour les produits à base de viande de porc traités thermiquement, le [certificat SGPVCMAR04](#) (en français),
- Pour les produits à base de viande bovine, le certificat SGVPBAOU11 n'est plus d'actualité..

Pour le lait, il est indiqué sur FranceAgrimer – Expadon :

« Aucun document sanitaire particulier (certificat ou attestation complémentaire) n'est exigé y compris pour lait cru. Afin de faciliter les fréquentes ré-exportations vers d'autres pays, l'exportateur peut toutefois demander un certificat générique. ».

Ces certificats sont disponibles sur le site de [FranceAgrimer](#). Ils sont délivrés par la direction départementale des services vétérinaires désormais regroupée avec l'unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sous la dénomination « Direction départementale de la protection des populations ».

Le 28 Décembre 2017

## 6 FORMALITES SPECIFIQUES POUR L'IMPORTATEUR

Les demandes de licences doivent être effectuées par l'importateur en anglais par le [service LicenceOne](#) (site e-licensing de l'AVA).

### 6.1 Licence d'importation pour produits à base de viandes

Requis uniquement pour les nomenclatures suivantes : 1901.20.10, 1902.20.10, 1902.20.90, 1902.40 et 1905.90.40

Ne concerne que les produits contenant au moins 5% de viandes (y compris les huiles et graisses animales), à l'exception de la viande de bœuf. En effet l'importation de produit à base de viande de bœuf nécessite une licence quelque soit la proportion de viande de bœuf dans le produit fini.

Les produits à base de viande (autre que le bœuf) contenant moins de 5% de viande ne nécessitent pas de licence d'importation par l'AVA, ce qui ne vous exonère pas des formalités côtés français.

Toutefois, vous devrez soumettre à l'AVA ([ava\\_import&export\\_foodstuff@ava.gov.sg](mailto:ava_import&export_foodstuff@ava.gov.sg)) les documents d'évaluation du produit :

- process de production (process flow chart)
- traitement thermique et
- source détaillée de la matière première

Requis pour le dédouanement et l'accès au marché.

La licence est à demander par l'importateur à : the Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore (AVA), Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore (AVA), 52 Jurong Gateway Road 14-01, SG-608550, phone number: +56 68052992, fax number: +56 63341831.

Le traitement du dossier est d'une journée et la licence est valide pendant un an.

Les frais de traitement sont de 84 SGD, auxquels s'ajoute une redevance annuelle :

- 4.60SGD pour la viande grillée, congelée ou cuisinée
- 77 SGD pour la viande en conserve

Pour plus d'information, [cliquer ici](#) (en anglais)

### 6.2 Licence d'utilisation d'agents édulcorants artificiels édulcorant artificiels

CHENG Chee Seng, Senior Executive Manager (Regulatory Programmes) à l'AVA nous confirme l'abrogation de cette obligation.

Le 28 Décembre 2017

### 6.3 Singapore Inward Declaration/Import Permit

Ce document déclarera que les produits ont été importés à la douane de Singapour. Il sert également à évaluer la valeur en douane d'un envoi et est exigé pour les marchandises d'une valeur totale supérieure à 400 SGD et pour toutes les marchandises contrôlées.

L'autorité responsable peut être contacté via: Singapore Customs, 55 Newton Road, 10-01 Revenue House, SG-307987, phone number: +65 63552000, fax numbers: +65 62508663, 63373219.

La déclaration doit être remplie en ligne en anglais et présenté par le système TradeNet au [www.tradexchange.gov.sg](http://www.tradexchange.gov.sg). **Ce système est uniquement disponible pour les entreprises inscrites à Singapour.** Une inscription préalable avec les douanes de Singapour est en outre nécessaire. A noter que le formulaire manuel de la Inward permis Singapour Déclaration / Importer en pièce jointe ne sert qu'à des fins d'information.

Un numéro de référence unique sera attribué à la déclaration, qui permet au déclarant d'imprimer le permis de dédouanement des marchandises (PCC). Le PCC est nécessaire pour le dédouanement et doit être présenté à la douane ainsi que la documentation commerciale pertinente. Si les produits sont soumis à des contrôles à l'importation, le PCC est transmis à l'autorité compétente pour approbation.

Selon le type de produits, l'approbation du CCP doit être obtenue auprès d'autorités différentes. À cet effet, la documentation pertinente sera communiquée, soit directement à l'autorité responsable ou aux douanes de Singapour pour être jointe au PCC.

Pour la plupart des marchandises soumises à des contrôles à l'importation, le PCC est automatiquement transmis à l'autorité gouvernementale responsable via TradeNet. Dans ce cas, le permis d'importation sera incorporé dans le PCC. Dans certains cas, cependant, le permis d'importation doit être appliqué à l'avance et séparément par l'intermédiaire du service de licences d'affaires en ligne (LicenceOne). Le permis d'importation sera ensuite publié en tant que document distinct.

 Vous aurez un modèle en [cliquant ici](#) (en anglais).

Le 28 Décembre 2017

## 7 DROITS ET TAXES APPLICABLES DANS LE PAYS

Les droits et taxes applicables sont variables en fonction des produits, de leurs nomenclatures douanières et de leurs origines. Ici nous partons du fait que les produits ont l'origine UE.

Désignation produit	Nomenclatures	Droits
Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	1901.20.10 1901.20.20 1901.20.30 1901.20.40	0%
Pâtes alimentaires	1902.19.90	0%
Pâtisseries	1905.90.30 1905.90.60 1905.90.90	0%

Tous les produits du chapitre 19 sont exonérés de droits de douane. Vous pourrez visualiser les produits soumis à droits en [cliquant ici](#).

Des taxes additionnelles sont à prévoir :  
**GST (Goods and Services Tax)** : 7%. (Equivalent de la TVA)

Le 28 Décembre 2017

## 8 LES ORGANISMES ET CONTACTS UTILES

Pour toute question, veuillez contacter :

### **AMBASSADE DE FRANCE A SINGAPOUR**

101-103 Cluny Park Road  
259595 Singapour  
Tel : +65 68 80 78 00  
Fax : +65 68 80 78 01  
Site internet : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/singapour>

Nicolas PONCON, Conseiller agricole et expert sur les questions sanitaires et phytosanitaires pour l'ASEAN  
Tél. : +65 6880 7878  
[nicolas.poncon@dgtresor.gouv.fr](mailto:nicolas.poncon@dgtresor.gouv.fr)

### **AGRI-FOOD & VETERINARY AUTHORITY (HEADQUARTERS)**

JEM Office Tower, 52 Jurong Gateway Road  
#14-01  
Singapore 608550  
Tel: 6805 2992 (General Enquiries)  
Fax: 6334 1831  
Email : [Email@ava.gov.sg](mailto:Email@ava.gov.sg)  
Site Internet : <http://www.ava.gov.sg>

### **SINGAPORE CUSTOMS**

55 Newton Road #10-01  
Revenue House  
Singapore 307987  
Fax: (65) 6250 8663  
Site Internet : <http://www.customs.gov.sg>

Enquiry : Tel: (65) 6355 2000\*  
Customs Documentation & Procedures

Permit processing, TradeNet, registration, etc. : [customs\\_documentation@customs.gov.sg](mailto:customs_documentation@customs.gov.sg)  
Fax : 6250 9605

### Sources :

- ⇒ AVA
- ⇒ Singapore Customs
- ⇒ L'exportateur
- ⇒ Market Access Database
- ⇒ FranceAgrimer